

LA LETTRE DU HERISSON



bimensuel n° 96

1^{er} novembre 1988

sommaire

EDITORIAL	P. 3
1000 CEE	P. 4
ENVIRONNEMENT	Lomé IV et l'environnement	P. 4-5
AMENAGEMENT	S eau S pour l'Ill en Alsace	P. 5
CHASSE	Cibles et animaux protégés	P. 5
FAUNE	OURS : merci Jean-Jacques	P. 6-7
	Animaux connection	P. 7-8
FORET	<i>Spécial lettre des Sylves</i>	P. 9-13
MEDIA	Bienvenue à REPORTERRE	P. 14
VIE ASSOCIATIVE	Des nouvelles du GECNAL	P. 14
FORMATION	Stage Communes et Environnement- MAUVEZIN - 26/27 nov. 88	P. 15
	Avenir Agricole des zones de montagne 18-19 et 20 nov. 88	P. 15
A VOIR	P. 15-16
A LIRE	Publications.....	P. 16
MANIFESTATIONS	P. 17-18
ANNONCES	P. 18

FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE

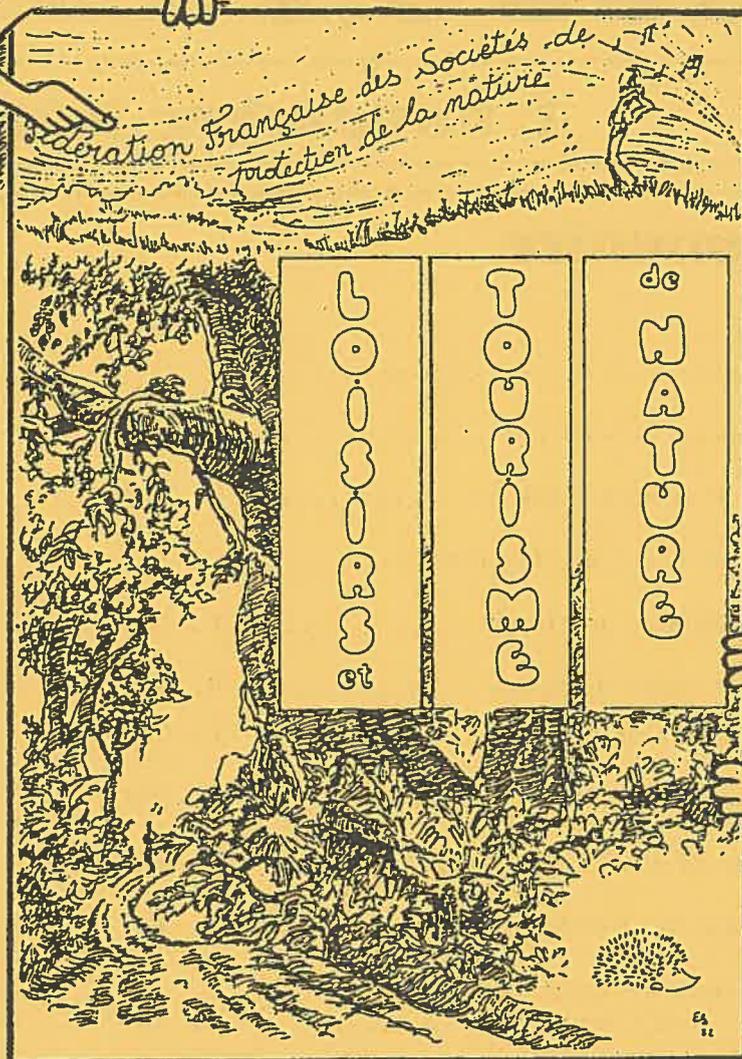
57 RUE CUVIER . MAISON DE CHEVREUL . 1^{er} ETAGE 75 231 PARIS CEDEX 05 TEL. (1) 43 36 79 95 - TELEX: FFSPN 260 921 F

Réf. 007

LOISIRS ET TOURISME DE
NATURE - 265 pages

45 F prix public

36 F prix association.



Comment concilier loisirs, tourisme et
préservation du patrimoine naturel.
Une étude approfondie, des solutions
concrètes.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENVOI
(port et emballage)

Pour une commande inférieure ou égale à 50F	12F
Pour une commande de 50 à 200F	25F
Pour une commande de 201 à 350F	30F
Pour une commande de 351 à 500F	35F
Pour une commande supérieure à 500F	port gratuit



La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française
des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Interna-
tionales.

Directeur de la publication : M. Y. BENASSI

Responsables de la publication: P. DELACROIX

Secrétaire de rédaction : Laurence THERNIER

Secrétariat : Jeanine LOISEAUX

Maquette : Jean Yves FOISON

Impression: OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES- B, villa des Fleurs -
92400 COURBEVOIE.

PARLONS FINANCES...

Si l'automne est le temps des feuilles mortes, il est aussi celui des échéances budgétaires. En vérité, les grandes lignes du Budget de l'Etat sont arrêtées par le gouvernement au début de l'été, sans que nous ne soyons guère en mesure d'intervenir. Le débat parlementaire, sauf crise politique majeure, ne permet que des ajustements. Ceux-ci ne sont certes pas à négliger, mais ce n'est pas en novembre, alors que l'enveloppe générale des recettes est votée, que l'on a la moindre chance de tirer le budget de l'environnement - autour de 0,5 pour mille - vers les sommets de la Culture - 0,86 % soit 8,6 %¹, dix sept fois plus !

Le rapporteur pour avis de la Commission des Finances de l'Assemblée, Michel BARNIER aujourd'hui dans l'opposition et voisin savoyard de son collègue Alain CARIGNON, aujourd'hui démissionnaire de son mandat de député - s'inquiète comme nous, de la diminution des crédits de paiement pour 1989: - 7% pour l'Environnement, et - 3% si l'on accepte de comptabiliser les risques majeurs, pourtant passés de l'Environnement au Secrétariat d'Etat créé parallèlement (dont le titulaire est Gérard RENON). En fait, les moyens spécifiques de l'Environnement se délitent peu à peu depuis des années, en valeur relative comme en valeur absolue. Et cela vaut aussi pour les Agences (de bassin, de l'air, des déchets) qui, bien que disposant de budgets autonomes, ont des ressources en baisse avec la bénédiction de l'Etat. Les arbres ne sont pas les seuls à perdre leur feuillage !

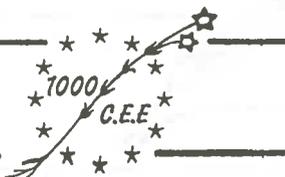
Michel BARNIER a demandé en Commission des finances que le vote du budget de l'Environnement soit "réservé" pour modification. Plusieurs autres parlementaires se sont ouvertement inquiétés de cette évolution et se proposent d'intervenir lors du débat pour obtenir des moyens supplémentaires (*). L'un d'entre eux, Georges MESMIN, député parisien intéressé de longue date par ces questions s'est même parfaitement souvenu que nos associations avaient, d'une part le téléphone, et d'autre part des appréciations à formuler. Espérons que nombreux seront les parlementaires députés ou sénateurs à pousser dans le même sens. Espérons que nous saurons tous les y encourager fermement en rappelant que la question d'une vraie politique de la protection de la nature et de l'environnement reste plus que jamais posée à la veille de 1993.

Brice LALONDE veut faire de la France "le champion européen" dans ce domaine (conférence de presse du 4 octobre). Le Premier Ministre et le Président de la République laissent vibrer leur corde de protecteur. Acceptons en l'augure. Mais si l'argent ne fait le bonheur - ni l'efficacité - même dans les services de l'Etat, les administrations désargentées et sans troupes ont peu de chance de faire aboutir les causes les plus justes.

Christian GARNIER

(*) au premier tour de piste, les crédits affectés à la vie associative étaient à nouveau en baisse, comme en 1988, de - 4%.

1000 C.E.E



"1000 COMMUNES POUR L'ENVIRONNEMENT EUROPEEN"

RENCONTRES RÉGIONALES DES COMMUNES RURALES POUR
L'ENVIRONNEMENT
SOMMEVAL - 4 ET 5 NOVEMBRE 1988

Dans le cadre de l'opération "1000 Communes pour l'Environnement Européen" lancée par la FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) avec le soutien de l'Association des Maires de France, la commune de SOMMEVAL et l'URCANE (Union Régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement) organisent des RENCONTRES REGIONALES DES COMMUNES RURALES POUR L'ENVIRONNEMENT à SOMMEVAL les 4 et 5 novembre 1988.

Ces Rencontres réuniront 4 communes :

LOUDINCOURT (Haute Marne) et SOMMEVAL (Aude), toutes deux co-signataires d'une Charte Communale-Environnement avec l'URCANE ; SERMERSHEIM (Bas Rhin) et BOULT-AUX-BOIS (Ardennes) sont actuellement en négociation.

Il s'agira pour les élus de ces 4 communes et leurs partenaires associatifs d'échanger leurs expériences concrètes en matière de prise en compte de la protection de la nature et de l'environnement sur le territoire communal, et de dialoguer avec d'autres interlocuteurs (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, Direction Départementale Agriculture et Forêt, Direction Régionale de l'Équipement, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Conseil Régional, Direction Régionale du Tourisme...)

La prise en compte de l'environnement représente un enjeu primordial pour tout élu local.

Remodeler leurs espaces naturels et leurs activités de base offre aux communes rurales la possibilité d'une nouvelle dynamique, à l'heure où la ruralité est en pleine mutation.

Ces Rencontres leur permettront de poursuivre une réflexion essentielle abordant plusieurs points

- comment concilier la protection des sites et espaces naturels avec l'activité agricole et le développement touristique ?
- l'harmonie du cadre de vie peut-elle être compatible avec la rentabilité économique ?
- comment sensibiliser le public à la nécessité de gérer et de protéger l'espace naturel rural ?

Une telle initiative montre clairement l'intérêt et la compréhension des élus locaux et associatifs vis à vis de ces questions et surtout, leur volonté d'engager d'autres communes françaises et européennes dans la démarche contractuelle "1000 CEE".



ENVIRONNEMENT

LOME IV ET L'ENVIRONNEMENT

Le 12 octobre se sont ouvertes les négociations de la Convention de Lomé IV. A l'initiative du Bureau Européen de l'Environnement (BEE), un réseau d'ONG, Organisations Non Gouvernementales d'environnement et d'ONG de développement (le RISED), a organisé à Bruxelles une conférence de 2 jours sur le thème Lomé IV et l'Environnement.

Les sessions, qui ont rassemblé 170 participants de la CEE et des pays ACP, Afrique/Caraïbes/Pacifique, furent présidées par Monsieur Mamadou DIOP, Maire de Dakar et représentant du Sénégal auprès du Parlement Européen, M. Jan Laurens BRINKHORST, Directeur Général DG XI et M. Fergus O'GORMAN du BEE.

Par rapport aux thèmes couverts par la Convention Lomé III, les ONG ont proposé d'y adjoindre dix éléments neufs.

Ainsi les ONG demandent-elles que la Convention de Lomé IV comporte un chapitre supplémentaire relatif au Développement urbain (1). Elles insistent également sur la nécessité de renforcer les modalités d'information des citoyens et de consultation des ONG tant des pays ACP que CEE dans la conception des programmes et projets d'aide. Un Haut comité de l'Environnement (2) et des modalités d'élaboration d'études d'impact sur l'environnement (3) ont été proposés. Les ONG rassemblées par le BEE ont également proposé de nouveaux articles pour le Titre relatif à la santé (4), le commerce des produits dangereux (5) et des déchets toxiques - ce dernier devant être banni vers le Tiers Monde (6) - la protection des écosystèmes (7), la production forestière (8). Les associations ont également fait des propositions dans le domaine agricole (9) qui supposent que la Communauté prenne des engagements de révision de la PAC. Enfin elles ont insisté sur la nécessité de prévoir des aides d'urgence en cas de catastrophe écologique (10).

Les interventions des représentants des pays ACP qui venaient de 15 pays ont souligné que l'action pour protéger l'environnement est devenue vitale. C'est une question de vie et de mort pour des centaines de milliers de gens. C'est un combat pour les Droits de l'Homme. De plus la restauration de l'environnement est un élément essentiel de l'amélioration de la situation économique.

Enfin le lien entre conception de l'aide européenne, respect de la culture et des traditions locales a été largement souligné comme un élément essentiel pour réussir à effectivement améliorer l'environnement.

Par ailleurs, les associations ont dénoncé la faiblesse du budget communautaire consacré à la protection de l'environnement dans les pays ACP et réclamé que le staff de la Commission chargé de l'examen de l'impact des projets sur l'environnement (3 personnes pour 66 pays !) soit étoffé.

Les ONG d'aide au développement et les ONG d'environnement ont annoncé leur intention d'agir ensemble pour obtenir gain de cause dans les négociations. Elles ont également insisté sur la nécessité de prendre clairement position sur les

modalités des politiques d'ajustement structurel réclamées notamment par le F.M.1. Enfin le BEE a indiqué qu'à l'occasion des prochaines élections européennes, il interpellera les partis politiques européens sur chacun des 10 points nouveaux proposés par les ONG et rendra leurs réponses publiques.

AMENAGEMENT

AMENAGEMENT DE L'ILL EN ALSACE :

S. EAU S.

Après plus de dix années d'argumentations, d'études, de manifestations, de contre-propositions concrètes, de travaux sur le terrain, l'AFRPN (Fédération Alsacienne de Protection de la Nature) fait appel à tous ses homologues français pour manifester par écrit leur opposition au projet anachronique (à l'heure des directives de la CEE sur les zones sensibles et sur le retrait des terres agricoles) d'aménagement hydraulique de la principale rivière affluente du Rhin en Alsace (voir COMBAT NATURE n°71, article de JM PETITHOSY et P. BARBLIER février 1986) et d'assèchement de la zone humide de réputation internationale: le RIED (inscrit à l'inventaire de la Convention de RAMSAR).

Merci d'envoyer avant le 12 novembre une simple lettre à

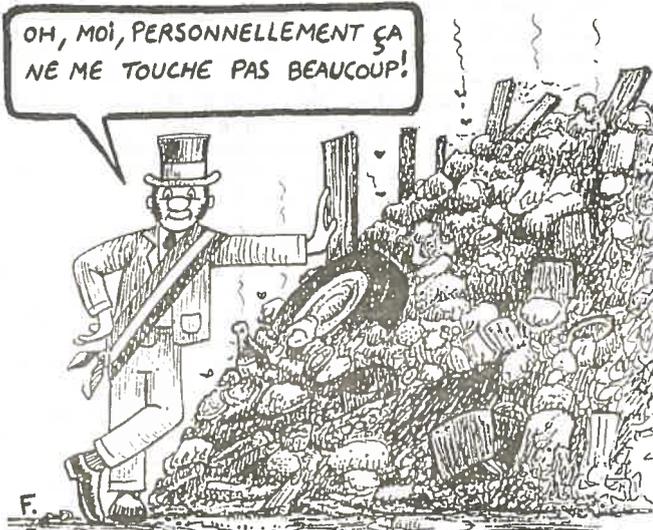
M. le Président de la Commission d'Enquête
Préfecture du Bas Rhin
67000 STRASBOURG

en argumentant sur

- la valeur internationale du RIED
- la pollution de la nappe phréatique par les nitrates
- le caractère anachronique des aménagements hydrauliques à des fins agricoles.

Pour tous renseignements supplémentaires:

AFRPN
17, rue du Général Zimmer
67000 STRASBOURG
Tél. 88.37.07.58



CHASSE



CIBLES ET ANIMAUX PROTEGES...

Lettre de la FFSPN au Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

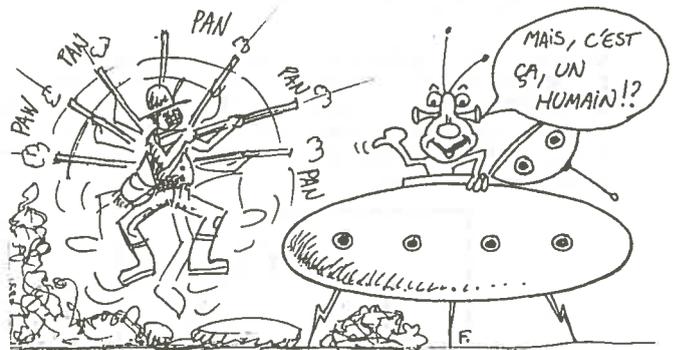
"Monsieur le Président,

A l'occasion d'excursions de terrain, il a été donné à certains responsables de notre Fédération de rencontrer des équipes de vos associations pratiquant des exercices de tir chasse.

Nous avons pu constater que les cibles étaient constituées par des blasons animaliers, représentant des animaux autrefois effectivement chassés dans notre pays.

Toutefois, nous devons vous faire part de notre étonnement en constatant que plusieurs de ces blasons représentent des animaux aujourd'hui protégés partiellement ou totalement au titre de la loi sur la Protection de la nature de 1976 et de ses décrets d'application, tels que le Lynx l'Ours, l'Ecureuil ou le Grand Duc.

Nous supposons que le choix de ces blasons a été fait dans l'ignorance de ces dispositions légales, qui visent à protéger des espèces devenues rares ou menacées de disparition dans notre pays. Une telle situation nous apparaît dommageable, car elle risque de faire naître et d'entretenir chez les pratiquants de votre sport - en particulier chez les jeunes, très attirés par cette discipline - des comportements et des réflexes pervers vis-à-vis de ces espèces.



Pour vous permettre de corriger ces pratiques, nous vous adressons en annexe le document "connaître les espèces protégées" édité par notre Fédération avec le Ministère de l'Environnement pour informer le public. Par ailleurs, nous espérons que vous voudrez bien prendre contact avec nos responsables, MM. Jean SERVAN (chargé du problème des espèces protégées animales) et Philippe FORNAIRON (chargé des problèmes de chasse), qui pourront vous éclairer sur toutes ces questions.

Dans cette attente, etc..."

Paris, le 27.9.1988

FAUNE



"On aurait tort de considérer la protection de l'environnement comme un luxe de pays riches (...)

Ce problème-clé, nous devons l'aborder avec modestie, et balayer devant la porte des nations industrielles. Pour prendre un exemple tiré de la protection de la faune, quand les européens plaident pour la sauvegarde de l'éléphant d'Afrique, on est en droit de penser à la survie de l'ours qui ne trouve plus les espaces naturels dont il a besoin"...

Extraits du discours prononcé par Michel ROCARD Premier Ministre à l'occasion du 40e anniversaire de l'UICN.

le 6 octobre 1988

"Il faut préserver les espèces animales, il faut préserver les lieux où vivent ces espèces. A quoi servirait-il de protéger les ours si dans le même moment on détruit leur habitat et leur mode de vie ? Résultat, il ne reste plus que quelques unités d'ours dans nos Pyrénées. avec - ainsi que vous me l'expliquez - le même processus que celui qui s'est produit il y a quelque trente ans dans les Alpes où il n'y en a plus....."

"Alors, il faut s'unir. Il y a quelques années, en 1982 j'ai lancé un appel pour la sauvegarde des ours et je pourrais généraliser le raisonnement"...

"Alors, je recommence puisque j'ai décidé de recommencer. Il faut que tout recommence, eh bien l'ours aussi ! Et il faut recommencer aussi à réunir tous les efforts....."

Extraits de l'allocution prononcée par Monsieur F. MITTERRAND, Président de la République le 6.10.1988 lors de l'inauguration de l'exposition "d'ours en ours" organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle, la Maison de Valérie et le Groupe Ours.



MERCI JEAN-JACQUES

(ANNAUD)!

PAU (Pyrénées Atlantiques). 11 octobre 1988. Devant une assistance de pyrénéens (étaient invités les élus des zones à ours depuis l'Ariège jusqu'aux Pyrénées Atlantiques, les représentants des chasseurs, les administrations : ONF, ONC,

DDAF, etc, le Parc National des Pyrénées Occidentales, les associations de protection de la nature, des personnalités, la presse, etc) Jean-Jacques ANNAUD présentait, à la demande du Groupe Ours, son dernier film "l'Ours".

C'est une réalisation superbe, oeuvre de création issue du roman "le Grizzly" de J.O CURWOOD.

Il était prévu à l'issue de cette projection un débat entre la salle, Jean-Jacques ANNAUD, Gérard CAUSSIMONT, président du FIEP et le responsable du Groupe Ours.

Après la projection saluée d'applaudissements nourris (comment résister à la beauté des images, à la sensibilité et l'art du cinéaste qui laisseraient sans voix les naturalistes présents pourtant coutumiers en d'autres occasions de critiques sur la vérocité des situations) le débat s'engageait difficilement.

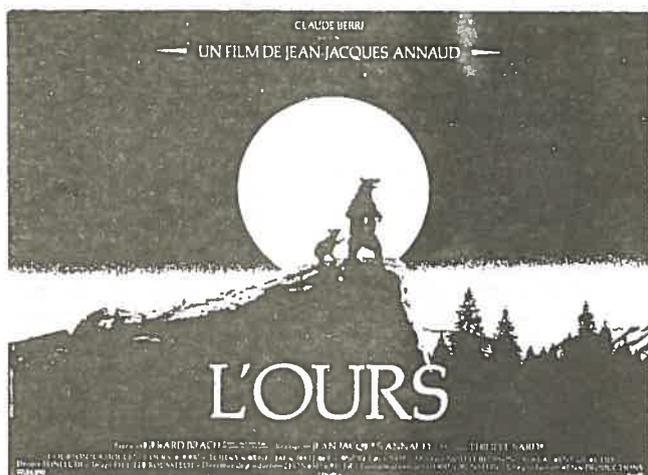
Quelques échanges et escarmouches sur le pourquoi de la conception cinématographique, du choix pour le tournage des Dolomites plutôt que des Pyrénées etc, les questions de fond émergeaient peu à peu.

Jean-Jacques ANNAUD rappelait combien avait été forte l'image de l'ours des Pyrénées pour lui, même si au travers de son film il n'avait pas voulu faire oeuvre de naturaliste ou de militant de la protection de la nature. Il tentait, au travers de sa sensibilité d'artiste, de cinéaste de faire comprendre aux élus et autres responsables de la gestion des milieux pyrénéens que l'ours sauvage et libre faisait partie intégrante de l'image de marque des Pyrénées.

Après que ces propos eussent entraîné quelques passes d'armes entre certains élus et protecteurs, le débat tournait court. Les forestiers étaient absents du débat. Les élus semblaient figés dans leurs certitudes. Comme le déclarait l'un d'entre eux, n'étaient-ils pas les meilleurs connaisseurs et protecteurs de la nature, eux qui depuis plus de 20 ans avaient pris les mesures de protection nécessaires bien avant les "écologistes". Que malgré cela l'ours brun ait continué de décliner ne semblait pas poser question sur la réalité ou l'efficacité des "mesures" prises... Quant aux modalités d'exploitation des forêts, au développement touristique à tout va, aux destructions des milieux, il n'était point question d'en discuter à fond. Le "progrès", "l'économie" cela ne se débat pas même s'ils correspondent à des réalités fallacieuses (peut-on parler "d'économie" lorsque les subventions atteignent jusqu'à 85% des investissements nécessités par la réalisation des infrastructures les plus dommageables pour les milieux ours : les routes et pistes diverses alors qu'elles ne dépassent pas 30% pour les câbles et sont nulles pour l'hélicoptère ? Peut-on parler "d'économie" lorsque dans telle commune pyrénéenne les subventions d'infrastructures dépassent 2,5 MF pour récolter des coupes de bois dont la valeur atteint 0,5 MF).

Dialogue de sourds, au premier abord certes. Car pour les protecteurs (et pour un nombre croissant de Français) l'ours brun est un élément du patrimoine naturel national qui mérite tous les efforts avant qu'il ne soit trop tard, alors que pour nombre d'élus pyrénéens (et vraisemblablement de personnels locaux de l'ONF) il semble bien n'être qu'un obstacle. En présentant son film le 13 octobre au Prince Philip, Duc d'Edimbourg, président international du WWF, Jean-Jacques ANNAUD citait le reproche que lui avait

fait des élus pyrénéens à PAU le 11 octobre: rendre sympathique au travers de son film un animal qui n'était après tout qu'un parasite et un nuisible.



Le chemin apparaît donc encore long pour convaincre les élus et responsables de la gestion des milieux pyrénéens qu'ils ne peuvent faire abstraction de l'ours brun. Les mois qui vont suivre diront, si au-delà des réactions abruptes du 11 octobre, les responsables actuels en ont pris conscience et le traduiront dans les faits.

Merci à Jean-Jacques ANNAUD de nous avoir aidés, d'avoir trouvé, dans un emploi du temps chargé et épuisant, les heures nécessaires pour venir sur le tas appuyer la cause que nous défendons.

Merci d'avoir su traduire par des images splendides (et même s'il s'agit d'animaux dressés et d'une fiction cinématographique) la tendresse, la force, la violence et la beauté d'une nature sauvage que nous souhaitons préserver pour ceux qui nous suivront.

Jean Pierre RAFFIN
Responsable du Groupe Ours
Président d'honneur de la FFSPN

ANIMAL CONNECTION

Tandis que les trafiquants continuent d'importer illégalement de nombreuses espèces animales protégées, le Bureau TRAFFIC (créé par la FFSPN et le WWF) et la CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction) ne cessent de veiller au grain... comme nous le montrent les 3 communiqués diffusés récemment à la presse et que nous vous retransmettons ci-après.

COMMUNIQUES DE PRESSE

Paris, le 20 septembre 1988

TREVE POUR LES ANIMAUX TROPICAUX

Le Ministère de l'Agriculture vient de prendre un avis limitant l'importation des animaux tropicaux, du mois d'Avril à celui d'Octobre. Cette décision devrait permettre d'éviter que, parmi les animaux importés en France dans des conditions épouvantables pendant l'hiver, la mortalité soit élevée.

Si la France est un gros importateur d'animaux exotiques destinés aux animaleries, il n'existe pas pour autant d'aménagements adéquats pour l'accueil des oiseaux, singes, reptiles entre autres dans les points d'entrées de notre pays. Les animaux provenant de pays tropicaux souffrent cruellement de cette situation.

A l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, par exemple, les caisses d'animaux sont déchargées au milieu des marchandises sous des hangars ouverts à tous vents. Il n'y a ni chauffage, ni possibilité d'abreuvement ou de distribution de nourriture. De plus les Services Officiels chargés des contrôles et les Associations de Protection de la Nature réclament la construction de locaux adéquats auprès de la Société des Aéroports de Paris et des importateurs. Le dossier n'a toujours pas abouti.

Face à cette situation, le Ministère de l'Agriculture, responsable de l'application des textes réglementaires concernant la protection des animaux, a pris récemment une sage décision. Dorénavant les importations commerciales d'animaux tropicaux seront limitées du mois d'avril au mois d'octobre ; des dérogations pouvant toutefois être accordées pendant les mois d'hiver pour les animaux transitant par des aéroports disposant d'un local convenablement aménagé qui permet l'hébergement des animaux (avis aux importateurs JO du 14 septembre 1988).

Ce compromis devrait permettre de donner du temps aux différents partenaires pour la construction des locaux, et tout le monde devrait être satisfait ! Et bien non ! Certains importateurs s'insurgent déjà.

Vont-ils faire pression pour que ce règlement soit abrogé ?

C'est probable, car les taux, même élevés, de mortalité de leur "marchandise" ne comptent pas, cela leur revient moins cher que de faire construire des locaux. De plus il y a pour les fraudeurs le risque d'un contrôle plus efficace.

La FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) et le WWF France (Fonds Mondial pour la Nature) qui ont créé un bureau, TRAFFIC, depuis deux ans, chargé de lutter contre le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages, félicitent vivement le Ministère de l'Agriculture et le soutiennent dans sa décision.

Paris, le 23 septembre 1988

TRAFFIC D'ANIMAUX- LE FILET SE RESSERRE

21 septembre 1988 : une nouvelle saisie d'oiseaux rares à l'aéroport de Roissy.

Dans les hangars de marchandises de l'aéroport de Roissy, les Services Vétérinaires avec TRAFFIC, effectuent une visite de routine sur une importation d'oiseaux en provenance de l'Indonésie.

Les quatre caisses sont ouvertes avec précaution une à une. Difficile de faire le contrôle sans pouvoir sortir les oiseaux. Dans une caisse : 4 gros oiseaux bleus, un oeil rouge bordé d'un bandeau noir, à l'allure de gros pigeons. Magnifiques !

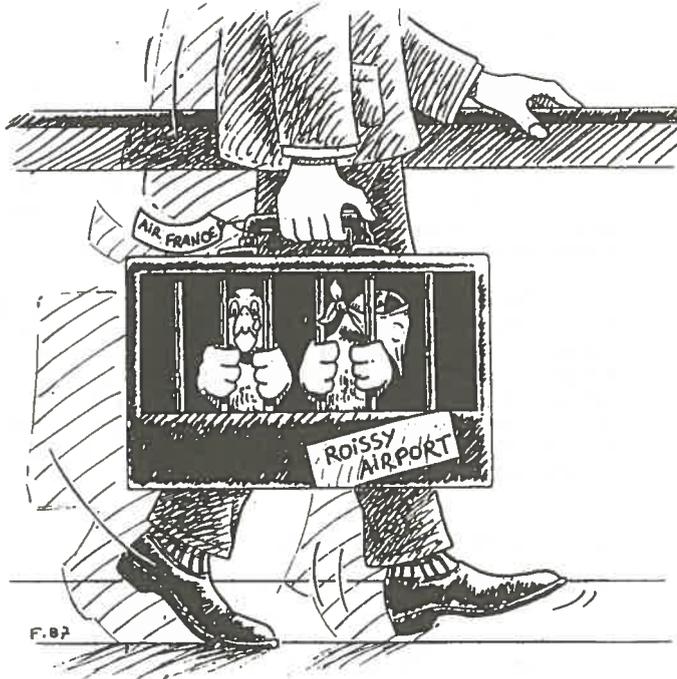
Ces oiseaux nous rappellent quelque chose, pourtant ils ne ressemblent à aucune espèce connue. L'importateur nous donne un nom latin. D'accord, tout à l'air correct : papiers, nombre d'animaux espèces... Nous allons partir. Soudain lumière! ces gros pigeons sont des Gouras bien sûr. Pour tromper le contrôle leur splendide couronne de plumes blanches a été rasée. Difficile de les reconnaître ainsi. Ces oiseaux rares originaires de Nouvelle Guinée sont très recherchés par les collectionneurs qui n'hésitent pas à utiliser toutes les ruses pour les importer en fraude. Ces oiseaux valent de 20 000 à 40 000 F. pièce.

Le pillage dans leurs pays d'origine en fait une espèce menacée qui est protégée par la Convention de Washington (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).. Le fraudeur a été pris la main dans le sac, il paiera une forte amende et les animaux seront remis au zoo de Vincennes qui les soignera.

Ces derniers mois des huppes, des perroquets et d'autres oiseaux encore ont été confisqués à des trafiquants. Bien qu'il reste beaucoup à faire contre le trafic des animaux sauvages en France, les mailles du filet se resserrent à l'aéroport de Roissy grâce à une meilleure application de la Convention de Washington.

Depuis 2 ans, le Bureau TRAFFIC lutte contre le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages en France.

TRAFFIC (France) a été créé à l'initiative de la FFSPN (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) et du WWF (Fonds Mondial pour la Nature), qui le financent.



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION.

PERROQUETS LIBERES, TRAFIQUANTS ENVOLES.

Lausanne septembre 88 - C'est avec surprise que la police de l'aéroport de Madrid constate que trois caisses ont disparu d'un entrepôt ce matin du 22 septembre.

La veille, ils avaient découvert ces caisses, qui contenaient des perroquets, dans la cabine d'un avion provenant d'Asuncion (Paraguay), ils les avaient fait mettre de côté pour les examiner attentivement. Une rapide enquête leur apprend que ces oiseaux sont en train de voler vers Lisbonne, dans un avion d'Ibéria.

Ils donnent aussitôt l'ordre de renvoyer ces caisses et au retour, on peut découvrir qu'elles contiennent 39 perroquets rares et de grande valeur.

Cinq d'entre eux sont morts et les autres sont dans un piteux état. Leur bec était fermé par un adhésif et leur corps entouré d'un carcan.

Les oiseaux en question (l'Ara à front rouge, l'Ara militaire, l'Amazone vineuse et le perroquet à oreilles) appartiennent à quatre espèces qui bénéficient de la plus haute protection par la Convention de Washington (CITES). Cet accord international (qui compte 96 pays membres et qui est rattaché au Programme des Nations Unies pour l'Environnement) interdit tout commerce des oiseaux susmentionnés.

Si la police espagnole a pu trouver ces oiseaux, c'est grâce à une information fournie par le Secrétariat de la CITES à Lausanne, et par TRAFFIC Sud Amérique. "Les polices espagnoles et portugaises, ainsi que l'organe de gestion CITES du Portugal ont fait le reste" a déclaré le Docteur MENGHI, chargé de l'Amérique latine au Secrétariat.

Les 34 perroquets survivants ont été confiés provisoirement au zoo de Madrid afin qu'ils se rétablissent. Le contrebandier hollandais est en fuite et son complice allemand, qui attendait ces oiseaux à Lisbonne, est interrogé par la police.

La valeur de ces oiseaux sur le marché international était de quelque 200.000 dollars américains.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

O. MENGHI ou J.P. LE DUC
Secrétariat CITES
6, rue du Maupas
CH 1004 LAUSANNE (Suisse)
Tél: (021) 20.00.81



LA LETTRE DES SYLVES



46 - DEPERISSEMENT FORESTIER : les forestiers membres du Syndicat SNU-CFDT viennent de créer une coordination nationale sur le dépérissement forestier. Plusieurs centaines de documents français et étrangers sont disponibles sur ce thème.

Contact : B. MENIGOZ, forestier SNU-CFDT. 58. Rue de Besançon -
25300 PONTALIER - Tél : 81.46.73.66.

47 - PLUIES ACIDES EN CHINE : les pluies acides ont causé d'importants dommages dans les forêts du sud-est de la Chine, en particulier le Sichuan. 90 % des pins de la forêt de Maocaoba (6 000 ha) du canton de Fengjie (Sichuan) sont morts. Les forêts du Guangxi, Zhéjiang, Human et Shanghai sont aussi très affectées.

La Chine se trouve confrontée à un manque de terres arables. En 1986, elle a perdu 600 000 ha de terres agricoles du fait de l'érosion. Pour un tiers des provinces chinoises, la surface agricole par habitant est inférieure à 0,06 ha (soit dix fois moins qu'en France).

Source : "Daily and Weekly Report - SWB" - BBC - août 1987.

48 - RECHERCHES FORESTIERES : chaque année, l'INRA publie une revue analytique des publications mondiales consacrée à la forêt.

Source : INRA, Centre de Recherches Forestières - CHAMPENOUX -
54280 SEICHAMPS.

49 - SAUVER LES FORETS TROPICALES : 10 à 20 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent chaque année, soit la superficie forestière de la France (Source : FAO et US National Academy of Sciences). Pour exemple, l'Etat du Rondonia au Brésil où en 1975, 50 000 ha avaient été déboisés alors qu'en 1985 le défrichement était de 1,1 millions d'ha. Le barrage de Tucurui, affluent de l'Amazone a détruit 216 000 ha de forêt et celui de Balbine (en projet au nord-ouest de Manaus) détruira 235 000 ha. On estime, par ailleurs, que la construction des routes au Brésil est responsable de la destruction de 3 millions d'ha de forêts et la mise en place d'élevages extensifs de 3.9 millions d'ha. 140 millions de personnes, vivant actuellement de et dans les forêts tropicales, sont menacés.

La colonisation par la déforestation de ces terres vierges, loin de remédier à la pauvreté des paysans sans terres se traduit à terme toujours par la concentration du foncier dans les mains de riches propriétaires ou de compagnies multinationales. En Amérique latine, 93 % des terres arables appartiennent à 7 % des propriétaires fonciers.

Cette déforestation amène des conséquences désastreuses sur la fréquence et la répartition des pluies, entraînant des réactions en chaîne.

L'arrêt du défrichement de forêts tropicales ne pourra se réaliser sans une volonté commune de tous les pays et des grandes multinationales remettant en cause les stratégies de développement dans les pays du Tiers-Monde et l'exploitation des bois tropicaux par les firmes européennes, japonaises et américaines.

Point positif, le premier troc annulant une dette de 4 millions de francs de la Bolivie contre la protection de 1,5 millions d'hectares de forêts, réalisé par la US Conservation International (un autre troc a été réalisé entre la Costa Rica et le WWF).

Une pétition internationale est en cours, coordonnée par "Ecologica Europa".

Sources : Rainforest Action Network. suite 28, 300 BROADWAY -
SAN FRANCISCO - CA 94133 USA.
ECOLOGICA EUROPA - 42, Rue Sorbier - 75020 PARIS.

50 - DISPARITION DE LA FORET TROPICALE : au SARAWAK (au nord de l'île de Bornéo), plusieurs milliers de personnes appartenant à plus de 30 communautés tribales. défendent leur existence contre les compagnies d'exploitation forestière. Déjà le tiers des forêts de cette région a disparu.

Source : "Survival International" - C/o F. TALE - SAINT-BERTRAND -
31510 BARBAZAN.

51 - FORETS RIVERAINES DE L'ISERE DANS LE GRESIVAUDAN : La Frapna Isère vient de publier une étude de 150 pages, consacrée aux forêts riveraines de l'Isère. Le Grésivaudan est une plaine alluviale large de 2 à 4 km s'étendant sur 70 km en amont et en aval de Grenoble. Cette étude dresse un inventaire du milieu naturel. des menaces qui pèsent sur lui et propose des mesures de protection. Elle est diffusée auprès des élus concernés, des administrateurs et des aménageurs.

Source : Frapna Isère - 4, Rue Hector Berlioz - 38000 GRENOBLE.

52 - FORMATION DEFA SUR LA FORET

- 6 au 11 juin 1988 "La forêt milieu vivant".
- 13 au 17 juin 1988 "La forêt et son économie".
- 17 au 21 octobre 1988 "L'homme et la forêt".

Source : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Cité Administrative Blanqué - 87031 LIMOGES CEDEX -
Tél : 55.33.50.50.

53 - DES HOMMES AU SERVICE DES ARBRES : une nouvelle génération d'entreprises. qui réalise tous les travaux d'entretien du milieu naturel (entretien de rivières, élagage, débroussaillage...) en respectant la beauté naturelle des arbres.

EAU-BOIS, SCOP - CALAMANE - 46150 CATUS - Tél : 65.20.01.69.

FORMATION



FORMATION

Le stage vente qui n'a pas pu avoir lieu en septembre est reporté en janvier 1989, du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier inclus.

Pendant 5 jours un nombre limité de candidats intéressés pourront s'intéresser et travailler avec 3 professionnels sur la psychologie de la vente, l'étude de marché, la publicité et les techniques de vente à proprement parler, les calculs de coûts : prix de revient et prix du marché.

Ce stage se déroulera à La Défense (Paris).

Pour de plus amples informations : contacter Mme MOOR
F.F.S.P.N.
43 36 79 95

! IMPORTANT! I

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Afin de procéder à l'inventaire des vignettes émises dans le cadre de la campagne en faveur des milieux naturels, nous recherchons impérativement auprès des associations l'état de leur stock de vignettes encore en leur possession (vignettes de 50, 100, 250 et 500 francs).

Soyez gentils de faire parvenir à la FFSPN cet état des stocks au 30 octobre 1988. Des renseignements, même incomplets, seraient à même de nous renseigner sur les stocks encore disponibles, d'envisager le retour des vignettes en surnombre à la FFSPN et d'éviter une réimpression toujours coûteuse de ces documents.

Merci d'envoyer vos renseignements à :

Claude COIC
FFSPN-Maison de Chevreul
57, rue Cuvier-75005 PARIS

APPEL URGENT...APPEL URGENT...APPEL URGENT.

Daniel BEGUIN
Responsable des Milieux Naturels

IMPORTANT - AFFAIRE URGENTE

LES CONSEILS D'HYGIÈNE DÉPARTEMENTAUX

Ecrivons à nos préfets, faisons valoir nos droits

La réorganisation des CHD (Conseils d'Hygiène Départementaux) offre désormais une place à nos associations. Nous ne saurons que trop attirer votre attention sur l'importance d'y siéger, ces conseils étant les seules instances où les problèmes de POLLUTION passent dans un Ordre du Jour. Nous avons donc la possibilité de nous introduire dans cette chasse gardée. Ne la laissons pas perdre !

Germaine RICOU
Conseil Supérieur des Installations Classées.

NOUS RAPPELONS A TOUS LES ADMINISTRATEURS
QUE LE C.A. DU 9 DÉCEMBRE A ETE REPORTE AU
16 DÉCEMBRE 1988.

VIE ASSOCIATIVE



LES DIFFICULTES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le secteur associatif est en crise profonde. Alors que les pouvoirs publics (Etats et collectivités territoriales) abandonnent de plus en plus un certain nombre de leurs prérogatives et responsabilités aux associations, celles-ci voient leurs moyens se réduire (crédits du Titre IV, subventions spécifiques, postes FONJEP, FNDVA, etc..). De plus, les élus associatifs aspirent à une véritable reconnaissance de leur rôle et de leur statut pour pouvoir assumer leurs mandats et en appellent une fois de plus au Premier Ministre.

Si le gouvernement précédent n'a rien fait pour le mouvement associatif - ce qui est un doux euphémisme - il convient que l'actuelle majorité reprenne le dossier des associations là où le gouvernement MAUROY l'avait laissé en chantier. A l'époque on avait lié statut de l'élu politique et statut de l'élu associatif. Il y a lieu assurément de ne pas mélanger les genres et si dans l'absolu le perfectionnisme du législateur n'y trouve pas son compte tant pis, mais améliorons dans les meilleurs délais le sort des associations. C'est particulièrement urgent pour l'environnement. C'est pourquoi notre coordination - dont la FFSPN assure la représentation - s'est associée à la Lettre au Premier Ministre suivante:

"Monsieur le Premier Ministre,

Nos coordinations associatives rassemblent des centaines de milliers d'associations et plusieurs millions d'adhérents. Dans leur diversité, elles représentent l'ensemble des secteurs d'activités du mouvement associatif.

A l'occasion du débat budgétaire pour 1987, elles avaient attiré l'attention du Parlement sur les conséquences graves du désengagement de l'Etat dans le soutien qu'il apportait aux actions menées par les associations. Le 4 juin 1987, elles se sont adressées dans le même sens au Premier Ministre, dans le cadre de la préparation du budget 1988.

Dans le même temps, la plupart des chapitres des deux lois de finances concernant les activités des associations ont, dans bien des cas, été amputés de plus de 30 %.

Les mouvements associatifs ont depuis longtemps fait la preuve de leur capacité à relever les défis liés à l'évolution de la société, à trouver des réponses originales pour développer les droits des minorités, donner à chacun des moyens de s'approprier sa vie quotidienne dans le domaine du logement, du cadre de vie, de l'éducation permanente, de la santé, du sport et du loisir.

Aujourd'hui, le gouvernement fait notamment sa priorité de l'éducation et de la formation des jeunes, de l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers, de la lutte contre les exclusions sociales, dans les activités culturelles et artistiques, de la mise en oeuvre d'un revenu minimum accompagné d'actions d'insertion et du développement d'emplois nouveaux dans les services de proximité. Le rôle essentiel des associations dans la mise en oeuvre de ces politiques n'est plus à démontrer.

Or la réduction massive des soutiens budgétaires accordés par l'Etat aux associations, ainsi qu'à leurs regroupements fédératifs, a très gravement fragilisé leurs capacités d'intervention.

Aussi, nous nous permettons de vous demander, avant le débat sur la loi de finances pour 1989 que soient prises en compte les nécessités suivantes :

- rétablir les moyens budgétaires des interventions de l'état en faveur des associations à leur niveau en francs constants initialement prévus dans la loi de finances pour 1986.

- aider les associations dans leurs efforts de formation de leurs dirigeants, animateurs et permanents.

A cette fin :

- augmenter la dotation du FNDVA par l'affectation d'un prélèvement effectué sur la part de la taxe à la formation professionnelle continue non utilisée par les employeurs;

- élargir aux associations, par une déduction sur la taxe sur les salaires, la possibilité offerte par la loi de finances de 1988 de crédit d'impôts pour les entreprises et professions libérales (sur l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle) accroissant leurs charges de formation professionnelle continue.

- améliorer le régime fiscal appliqué aux activités des associations,

A cette fin :

- aménager la taxe sur les salaires par la réduction du nombre de tranches et l'application d'un abattement, non plus sur la taxe payable pour un seul salarié, mais sur un pourcentage du montant total de la taxe à acquitter ;

- élargir les possibilités d'option pour le régime de la TVA

- développer la capacité d'expression des associations, notamment par l'aménagement du régime de TVA et de l'accès des publications associatives aux critères d'inscription à la commission paritaire des papiers de presse.

- engager une concertation avec tous les départements ministériels concernés pour une meilleure reconnaissance de la vie associative dans ses fonctions économiques et dans ses actions d'intérêt général, comme l'a demandé le conseil national de la vie associative dans son avis adopté lors de sa session plénière des 3 et 4 février 1988.

Nous souhaiterions pouvoir nous entretenir de vive voix avec vous de l'ensemble de ces demandes urgentes, le plus rapidement possible et nous nous tenons à votre disposition pour toute précision qui vous paraîtrait nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération".

François BLOCH LAINE
Président de l'UNIOPSS

Alain PEQUEUR
Président de l'Intercollectif des ONG de Développement

Monique MITRANI
Au nom du CNAJEP

Frédéric PASCAL
Président de la FONDA

Jean DUPUIS
Vice président Délégué UNAT

Roger BURNEL
Président de l'UNAF

Jean Louis ROLLOT
Président des Associations du CCOMGEN

Nelson PAILLOU
Président du CNOSEF

Michel SAINTE MARIE
Président de la CGTL

Pierre BARDE
au nom du CELAVAR

Pierre DELACROIX
au nom du collectif environnement



Par ailleurs le collège des représentants des secteurs associatifs au Conseil de Gestion du FNDVA (où siège C. TOUZAN au titre de l'ENVIRONNEMENT) a signé, à l'adresse du CNVA (Conseil National de la Vie Associative) et des onze coordinations associatives le texte suivant:

"au moment où s'achève l'examen des dossiers de l'exercice 1988 et où commence à se discuter le projet de loi de finances pour 1989, les représentants associatifs au sein du Conseil de Gestion du FNDVA tiennent à alerter le CNVA et les coordinations nationales d'associations sur la situation financière du Fonds et les perspectives 1989.

A plusieurs reprises le CNVA et les coordinations associatives ont souligné, avec nous, la trop grande modestie des crédits du Fonds qui n'a retrouvé qu'en 1988 la dotation de 20 millions de francs qui lui avait été allouée à l'origine en 1985.

Depuis 1985 le nombre de dossiers arrivant au FNDVA n'a cessé d'augmenter, tant pour la formation de bénévoles que pour la réalisation d'études ou d'expérimentations. D'année en année, l'existence du Fonds est mieux connue, et les associations locales, soit directement, soit par le canal de leurs fédérations, déposent de plus en plus de dossiers pour la formation de leurs responsables bénévoles.

En 1988, le Conseil de Gestion a continué à adopter des critères volontairement très sélectifs compte tenu des crédits disponibles; toutes les formations de responsables bénévoles sont loin d'être prises en compte et l'aide - quand elle est accordée - est plafonnée à 110 F par journée stagiaire; plus des 2/3 des dossiers d'études ou d'expérimentations sont purement et simplement rejetés.

Sur la base de ces critères sélectifs et en n'acceptant d'aider que les dossiers prioritaires, nous aboutissons, pour les dossiers examinés en 1988 à une dotation nécessaire d'au moins 28 millions de francs. Ce chiffre est à rapprocher de la dotation de 20 millions prévue par la loi de finances 1988. De plus les crédits reportables de l'année 1985 - compte tenu de la date de mise en place du Fonds en juillet 1985 - ont été progressivement utilisés dans les dernières années et sont maintenant totalement épuisés.

D'ores et déjà, des dossiers examinés et inscrits dans les missions du fonds ne pourront être honorés en 1988.

Compte tenu de ces faits, il s'avère absolument indispensable que la dotation FNDVA 1989 ne soit pas limitée à 21 millions de francs comme le prévoit le projet de loi de finances 1989.

Si l'on s'en tient aux critères très sélectifs pratiqués en 1988 et sans, bien entendu, élargir en aucune manière les missions du Fonds, nous estimons que la dotation devrait être portée au minimum à 40 millions de francs dès 1989 (dont 5 millions pour les dossiers en attente).

Il nous paraît absolument nécessaire que, selon les modalités les plus appropriées, des interventions pressantes, urgentes et coordonnées aient lieu à l'occasion du débat sur la loi de finances. Elles devraient porter concrètement sur les trois décisions suivantes:

1/ augmenter le compte spécial du trésor n°902-20 (Fonds National pour le Développement de la Vie Associative) pour le porter de 21 millions à 40 millions de francs.

2/ augmenter en conséquence par décret le pourcentage alimentant le compte spécial; actuellement, il s'agit d'un prélèvement sur les sommes engagées au PMU (0,974 %); ce pourcentage devrait être porté à 0,15 %

3/ modifier dans la loi de finances la présentation du compte n° 902.20 actuellement ventilé en deux chapitres budgétaires. A défaut d'une répartition souhaitable en deux articles, adopter un chapitre unique ainsi précisé:

"subventions versées aux associations pour la formation de leurs responsables bénévoles et pour la réalisation d'activités d'étude, de recherche et d'expérimentation, relatives à la vie associative".

Jean François CANTO
Action Sociale Santé

Jacques BICHARD
Agriculture, Monde Rural

Michèle CAUWEL
Consommation

Claude DALBERA
Développement, relations internationales, coopération

Louissette GUILLAUMIN
Education

Charles TOUZAN
Environnement

Michel TENEGAL
Familles

Jean Marie RONGIER
Jeunesse

André JEANSON
solidarité, Migrants

Yves MUGUET
Tourisme

Gérard BARANGER
Travail, emploi, formation

Enfin deux réunions inter-coordination sont prévues au siège de la FONDA les 26.10 et 21.11.88

Compte tenu de la gravité de la situation (budget 89 catastrophique) les associations sont appelées à intervenir auprès de tous leurs élus, parlementaires et élus locaux, sur la base de ces deux documents.

Par ailleurs, un calendrier très dense a été arrêté pour préparer le rendez-vous avec le Premier Ministre fixé au 13.11.89, date hélas éloignée, très près de la fin de l'examen du budget 89 par le Parlement mais qui devrait nous permettre cependant d'aborder les problèmes de fond et en tout état de cause les problèmes financiers de 1990.. (au 15 février 89 en effet "la copie" sera remise par chaque ministère avant les premiers arbitrages).

Notre coordination s'est réunie le 19.10.88 au siège de la FFSPN, elle a décidé de suivre les 10 autres coordinations. Ch. TOUZAN a participé à la réunion de leurs représentants la veille et Pierre DAVANT à une réunion du Cabinet de M. DREYFUS, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre qui a en charge l'économie sociale.

Conviendra-t-il de faire avancer un dossier lourd. Pour cela il est indispensable de considérer que l'objet même de nos associations et les buts qu'elles poursuivent soit certes important, (pour nous la protection de la nature de l'environnement) mais il faut considérer aujourd'hui que c'est le cadre même de notre institution qui est en jeu : ensemble, sauvons notre outil d'action !

Charles TOUZAN

PS au niveau régional et parfois même au niveau départemental des liaisons existent entre les différents mouvements. Le secteur environnement pour si modeste soit-il a toujours sa place dans le concert associatif. N'hésitez pas à nous informer de vos contacts ou des initiatives que vous pouvez prendre.

N'oubliez pas de nous adresser une copie de votre courrier aux élus (même sous la forme d'une simple lettre de transmission des deux textes ci-dessus).

LISTE DES ONZE COORDINATIONS ASSOCIATIVES

COORDINATION ENVIRONNEMENT
c/o FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES
DE PROTECTION DE LA NATURE
Maison de Chevreuil
57, rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05
Tél : 43 36 79 95

COMITE DE COORDINATION DES OEUVRES MUTUALISTES
ET COOPERATIVES DE L'EDUCATION NATIONALE
CCOMCEN
62, boulevard Garibaldi
75015 PARIS
Tél : 45 06 29 21

COMITE D'ETUDES ET DE LIAISON
DES ASSOCIATIONS A VOCATION AGRICOLE ET RURALE
CELAVAR
c/o AFIP
2, rue Paul Escudier
75009 PARIS
tél : 48 74 52 88

COMITE NATIONAL DES ASSOCIATIONS
DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE
CNAJEP
15, rue Martel
75010 PARIS
Tél : 47 70 71 31

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF FRANCAIS
CNOSF
23, rue d'Anjou
75008 PARIS
Tél : 42 65 02 74

CONFEDERATION GENERALE DU TEMPS LIBRE
CGTL
9, rue Cadet
75009 PARIS
Tél : 42.46.42.84

FONDATION POUR LA VIE ASSOCIATIVE
FONDA
18, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél : 45 49 06 58

INTERCOLLECTIF DES ONG DE DEVELOPPEMENT
42, rue Cambronne
75015 PARIS
Tél : 47 83 54 96

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
UNAF
28, place Saint Georges
75009 PARIS
Tél : 42 80 67 66

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME
UNAT
8, rue César Franck
75015 PARIS
Tél : 47 83 21 73

* UNION NATIONALE INTERFEDERALE
DES OEUVRES ET ORGANISMES PRIVES
SANITAIRES ET SOCIAUX
UNIOPSS
103, rue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
Tél : 42 25 16 76

* organisme assurant le secrétariat -
contact : Jean-François CANTO

MANIFESTATIONS

FORUM NATIONAL DES SERVICES AUX ASSOC^o

16-17-18 NOVEMBRE 1988
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

DE NOMBREUX EXPOSANTS DES SECTEURS VARIES

Assurances, banques, micro-informatique, édition, instituts de formation, services et conseils, sponsors...

DES CONSULTATIONS PERMANENTES ET GRATUITES

- JURIS-ASSOCIATIONS : problèmes fiscaux, juridiques et sociaux des associations,
- SA2 : SERVICE AUX ASSOC^o : marketing et communication associatifs.

DES DEBATS

* Associations et activités commerciales peut-on adapter statut juridique et nécessité de développement ?

* La participation et l'intéressement dans les associations,

Au cours du forum sera remis le "2ème grand prix du rapport annuel des associations et fondations", par Monsieur Bernard KOUCHNER, Secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire (jeudi 17.11).

Aura également lieu la "3ème journée nationale de la recherche de fonds" par le Fund Raising et Communication, sous l'égide de l'Association Française pour le Développement de la Recherche de Fonds.

Rens : CAPRIC-FORUM 88 : 42 25 41 38

54 - QUEL AVENIR POUR LA FORET DE FONTAINEBLEAU : avec 16 000 hectares de forêt, la forêt de Fontainebleau constitue le plus grand massif forestier de la région parisienne, et à ce titre, accueille chaque week-end des milliers de visiteurs.

La gestion actuelle de cette forêt réalisée pour l'ONF, compromet la diversité, les qualités biologiques et esthétiques au profit d'une rentabilité basée sur l'exploitation du bois.

- Suppression totale par coupes rases de futaies de feuillus et leur remplacement par des plantations de résineux (150 parcelles ont été ou se sont enrésinées depuis 1945).
- Reboisement de clairières par des plantations de résineux.
- Suppression de zones humides et marécageuses par réalisation de profonds fossés de drainage.
- Suppression en 1971 de 1 300 hectares de réserves (puisque les 1 700 hectares de réserves artistiques et biologiques de 1953, ont été remplacés par 416 hectares de réserves biologiques).
- Uniformisation des peuplements de parcelles.
- Développement constant des voies de circulation.

Source : Comité pour l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau -

11, Boulevard Foch - 77300 FONTAINEBLEAU - Tél : 64.22.18.78.

55 - OPERATION PILOTE EN RHONE-ALPES :

Application des ZNIEFF aux ORF.

L'étude porte sur les forêts domaniales et communales pour lesquelles un aménagement est prévu d'ici 1992. L'objectif est d'identifier les milieux forestiers "sensibles" du point de vue écologique et de définir des méthodes pouvant aboutir à une prise en compte de recommandations en matière de gestion forestière.

La superposition des données des "Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques" et des plans d'aménagement forestier se fait à l'aide de cartes IGN 1/25 000 ou 1/50 000.

Source : DGONF et FRAPNA RHONE-ALPES.

56 - ETUDE ECOLOGIQUE DU MASSIF FORESTIER DE LIGUGE :

(500 ha dans la Vienne).

Cette étude a pour objet :

- 1 - d'analyser les peuplements, les contraintes qu'ils supportent et les décisions déjà prises.
- 2 - les bases réglementaires et contractuelles conservatoires et dynamiques pour le maintien de l'intégrité du massif et la protection des ZNIEFF.
- 3 - l'articulation des réglementations et la modification de certaines d'entre elles.

Source : UCAPENE, 8 Rue Jean Jaurès - 86000 POITIERS.

57 - FORMATION A L'ENTRETIEN DES HAIES SUR LES CHEMINS

DEPARTEMENTAUX :

Cette formation pilote mise en place par la société charentaise de protection de la nature et de l'environnement vise les 300 agents de la DDE.

Source : Charente Nature - 138, Route de Bordeaux - 16000 ANGOULEME.

58 - ETUDE SUR LA PRISE EN COMPTE DES FORETS DANS LES POS DE LA VIENNE

Au titre du code de l'urbanisme (CU), le POS permet d'apporter une protection aux forêts : citons en particulier l'espace boisé, classé (article L 130 - 1 du CU) ou le classement en zone naturelle (ND) avec différents degrés d'interdiction à la construction.

L'étude porte sur la façon dont sont utilisées ces mesures réglementaires, l'évaluation de la qualité de la forêt (ZNIEFF...) et l'appréciation de la durée de vie de la protection assurée par les POS.

Source : Henriette DU CLOU - UCAPENE - 8, Rue Jean Jaurès - 86000 POITIERS.

59 - CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION DU BOIS D'HOLMON (AISNE)

Le bois d'Holmon constitue la seule zone boisée importante située à 10 km de Saint-Quentin, d'une surface de 344 ha.

Décret du 29 mai 1987 (JO 4/06/87) après décision du Conseil d'Etat.

60 - DECLASSEMENT D'UNE FORET DE PROTECTION : pour la première fois en France, une forêt de protection vient d'être déclassée. Il s'agit de la forêt de l'Arize (communes de Saccoue et Seich) dans les Hautes-Pyrénées. 175 ha ont été déclassés et le défrichement est autorisé sur 35 ha pour exploiter une carrière de dolomie.

L'avis de protestation, déposé par UMINATE 65 lors de l'enquête publique, n'a pas abouti.

Source : UMINATE 65 - 6, Avenue de Saint-Exupéry - 65000 TARBES.

61 - DECRET RELATIF A LA TAXE SUR LE DEFRICHEMENT :

(n° 87-715, JO du 30/08/87).

On y trouve l'article 221 : "Les terrains destinés à certaines activités sportives de plein air peuvent être considérés comme "mise en culture" dès lors qu'ils sont engazonnés. C'est le cas des greens des parcours de golf, des pistes de ski engazonnées, etc... En revanche, les constructions, les installations liées à ces terrains de sport et leurs équipements de viabilisation doivent faire l'objet du paiement de la taxe au taux plein". Ainsi les promoteurs de terrains de golf ne paieront qu'un franc par m² de taxe au lieu de trois francs.

- Texte disponible au Réseau Forêt.

62 - LES FORETS DE PROTECTION :

Cf. le Code Forestier - livre IV - titre 1.

- Peuvent être classées les forêts dont la conservation est reconnue, nécessaire au maintien des terres en montagne..., les bois et les forêts situés à la périphérie des grandes villes, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population (A.L 411 - 1).
- Le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements (A.L 412 - 2).
- La décision du classement est prise par décret en Conseil d'Etat. Il en est de même de toute modification du classement (A.R 411 - 8).
- Aucun défrichement, ou aucune fouille, aucune extraction de matériaux, aucune emprise d'infrastructure publique ou privée, aucun exhaussement du sol ou dépôt ne peuvent être réalisés dans une forêt de protection (A.R 412 - 14).

* Document disponible au Réseau Forêt.

63 - LES PATRIMOINES NATURELS FORESTIERS DES PLATEAUX CALCAIRES DU NORD-EST DE LA FRANCE

Etudier comment l'on peut prendre en compte, dans la gestion forestière courante, les patrimoines naturels forestiers (espèces, associations) en particulier par l'élaboration de règles de gestion spécifiques et inscription de ces règles dans les ORF et les aménagements.

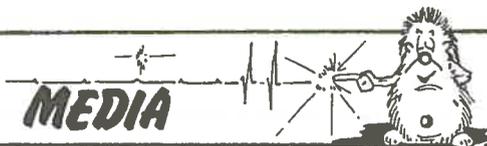
Source : P. BRICAULT - Mémoire ENGREF 1987 - 14, Rue Girardet - 54042 NANCY CEDEX.

64 - LES ROUTES FORESTIERES MENACENT LES GRANDS TETRAS DANS LES PYRENEES

Les projets de routes forestières concernent les terrains communaux de Frontignan, Fronsac, Antichan, Chaum, Eup, Boutx - Razecueillé, Milhas et Chein-dessus, et les terrains domaniaux des massifs de Paloumère, Portet d'Aspet, Gagire et du Gar en Haute-Garonne. Ce dernier massif qui actuellement n'est desservi par aucune route du fait de son terrain accidenté, constitue une véritable réserve aux grands Tétràs mais aussi aux isards et rapaces.

Source : SPNMP - 6, Rue Saint-Paul - 31500 TOULOUSE - Tél : 61.54.40.50.

=====
Pour vous abonner à 6 numéros de la "Lettre des Sylves" :
envoyer 30 F en timbres au "Réseau Forêt F.F.S.P.N" -
Philippe POINTEREAU - 6 Rue des Prêtres - 31000 TOULOUSE.
=====



MEDIA

UN NOUVEAU-NE DANS LA PRESSE ENVIRONNEMENT "REPORTERRE"

LE PARI DE REPORTERRE:

Communication ! C'est le maître-mot de l'époque. Et le principal obstacle que rencontrent les militants associatifs, pour faire passer leur message : "la "grande presse" les prend peu au sérieux, ou relègue leurs informations au fond des colonnes. Les choses pourraient changer avec l'arrivée prochaine de REPORTERRE, "le magazine de l'environnement".

Créé par quelques journalistes, il tirera 80 000 exemplaires, distribués dans tous les kiosques à partir de janvier prochain. L'animateur du projet est un journaliste scientifique de 31 ans, Hervé KEMPF.

"REPORTERRE" est né d'un triple constat, explique-t-il. D'abord, que les problèmes d'environnement sont prioritaires ; ensuite, qu'il y a plein d'informations passionnantes ou urgentes que la presse reprend peu ou mal. Enfin, qu'il n'existe pas de magazine sur ce thème qui cherche à sensibiliser le grand public au-delà du cercle des convaincus.

En couleur, avec des illustrations à chaque page, le magazine attachera beaucoup d'importance aux liens entre l'environnement et la vie quotidienne, ainsi qu'aux problèmes qui se posent en province. Il comptera quarante pages et coûtera 18 F tous les mois. Un abonnement annuel au prix spécial de 145 F est proposé aux membres de la FFSPN.

Pour en savoir plus :

REPORTERRE
7bis rue de Lesseps
75020 PARIS

Tél. (1) 43.56.80.81

D'ores et déjà, n'hésitez pas à envoyer vos informations à Hervé KEMPF et à toute sa sympathique équipe.

VIE ASSOCIATIVE



DES NOUVELLES DU GECNAL

(GROUPEMENT D'ÉTUDE ET DE CONSERVATION DE LA NATURE EN LORRAINE)

Le GECNAL a ouvert cet été une ferme pour enfants où les groupes scolaires ou autres peuvent participer aux soins des animaux domestiques de toutes races qui y vivent.

Près de cette ferme, l'association met en place une haie longue de 420 m, destinée à inciter le public à planter ou replanter des arbres et arbustes, tant en milieu urbain que rural. Cette

haie sera un exemple grandeur nature de plantation comprenant des essences variées (57 ont été retenues) rassemblées en 10 segments : haie mellifère, haie coupe-vent, haie taillée pour l'entretien, haie-refuge pour les oiseaux...

Un marché aux produits biologiques a fonctionné chaque premier dimanche du mois devant la maison de la nature de la forêt de Haye : il sera reconduit l'an prochain, de mai à octobre.

En collaboration avec l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage (UNCS), le GECNAL a mené à bien l'élevage d'un jeune vautour moine né en captivité au Zoo de Haye. Cet oiseau, appartenant à une des espèces les plus menacées d'Europe a quitté l'aéroport de Nancy le 11 septembre 1988 pour l'île de Majorque (Baléares), où les responsables espagnols espèrent pouvoir renforcer la très maigre population de vautours de l'île (23 individus) par l'apport de jeunes oiseaux issus de parcs zoologiques européens.

Le GECNAL a participé à la sauvegarde des milieux naturels de Lorraine, entreprise par le Conservatoire des Sites Lorrains. Une part prélevée sur les droits d'entrée au Zoo de Haye au mois d'août nous a permis de réunir 5620F, qui seront affectés à la protection des chaumes de Wintergès, au Ventron (Vosges) et des sites de la vallée du Rupt-de-Mad (au sud de Metz). En même temps, un important effort de sensibilisation a été mené auprès du public.

De plus, ses activités traditionnelles se sont poursuivies : le zoo de Haye (accueil de groupes scolaires et du grand public pour mieux connaître et protéger notre faune), la Maison de la Nature (exposition et journées à thème), le centre S.O.S. animaux sauvages (250 animaux recueillis et soignés chaque année).

LES ACTIVITES PREVUES PROCHAINEMENT.

- les parcs nationaux du Sénégal-
26 novembre 88 à 20 h 30

par M. DUPUY, ancien directeur de ces parcs
MJC de Nancy -3 Maisons (rue de Fontenoy)

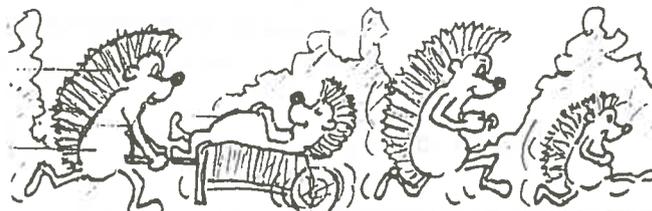
- la 3e semaine du film animalier
10 au 19 février 1989

Tous les après-midi, à la maison de la Nature de Velaine en Haye. Elle est doublée d'une manifestation semblable organisée à Metz par le Centre Régional de formation à l'Environnement.

- à l'exposition "sauvons nos carnivores" du Musée zoologique de la Ville et de l'université Pasteur de Strasbourg - Juillet - Août 1989.

Renseignements :

GECNAL
Maison de la Nature et des Associations
Velaine en Haye
54840 GONDREVILLE
Tél. 83.23.26.16



FORMATION



STAGE "COMMUNES ET ENVIRONNEMENT"

26 ET 27 NOVEMBRE 1988
MAUVEZIN (GERS)

Si la protection de la nature se joue souvent au Conseil Général, dans une DDAF, une DDE, au Conseil Régional, voire à Paris, à Bruxelles ou à Montréal, c'est souvent au premier échelon territorial, celui de la commune que peuvent se négocier des actions concrètes de sauvegarde ou d'aménagement intelligent des espèces, des milieux et du cadre de vie. C'est d'ailleurs l'un des points forts du programme "1000 Communes pour l'Environnement Européen".

Que les associations soient ou non engagées dans la gestion ou la négociation de chartes, quantité d'opérations menées nécessitent un dialogue avec les élus, les services techniques et la population au niveau communal. Ce stage sera, comme ceux qui l'ont précédé à Moulins et à Châlons/Saône, de réfléchir sur les expériences acquises, les opportunités, les difficultés et les stratégies possibles.

Et aussi d'examiner les outils techniques et les actions concrètes qui permettront d'élaborer de véritables politiques locales d'environnement.

FFSPN - Charles TOUZAN - 43.36.79.95

AVENIR AGRICOLE DES ZONES DE MONTAGNE 18-19-20 NOVEMBRE 1988

Un stage organisé par le CREFORE, Centre Régional de Formation à l'Environnement, à la demande de la FFSPN.

Il s'adresse aux responsables associatifs.

Dans un contexte agricole difficile, la mise en place de solutions innovantes est nécessaire pour assurer la gestion des vastes espaces naturels libérés par la diminution du nombre d'exploitations agricoles : mises en réserve et gestion des chaumes secondaires, réintroduction de bétail.

Lieu : Châlet Universitaire du Haut Chitelet

Renseignements :

CREFORE
Tél. 87.36.11.22

A VOIR

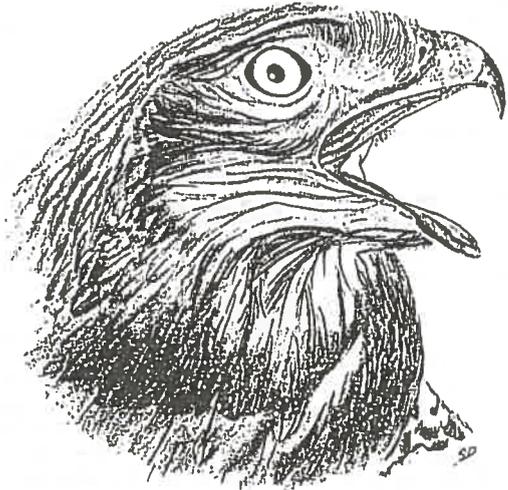
De par leur nombre et leur diversité, les rapaces constituent une des richesses ornithologique de la Sologne. Afin de faire connaître ces oiseaux protégés, SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT édite une série de 6 cartes postales doubles (10,5 x 30 cm) en noir et blanc, d'après des

dessins de D. SORNIN. Les oiseaux présentés sont les suivants : circaète jean le blanc, faucon hobereau, autour des palombes, chouette effraie, chouette hulotte, chouette chevêche.

La série de 6 cartes postales est disponible pour la somme de 16 F (plus 5 F de frais de port) à l'adresse suivante :

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT
1, ave de Toulouse
41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél. 54.88.79.74

Possibilité d'achat en nombre avec tarif spécial pour les associations et les comités d'entreprise. Possibilité de dépôt vente à partir de 50 séries.



CIRCAETE JEAN-LE-BLANC (*Circaetus gallicus*)
Dessin par D. SORNIN

LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE VOUS PROPOSE LE PROGRAMME FIN 1988 DU CINEMA LOUIS LUMIERE

A NOTER DANS VOS TABLETTES

Novembre

- . l'odyssée du grand Bison d'Amérique
- . la forêt à bout portant
- . reliquats magmatiques et connaissance des volcans
- . la face cachée de la terre
- . le secret des fonds sous-marins
- . le noir, le blanc, le brun ou les prémices du pétrole
- . le bambou, plante miraculeuse...

Décembre

- . le temps des saumons
- . gazoduc 900
- . contes au fil de l'eau : eau d'où viens-tu?
- . le tricastin
- . pathologie du paysage
- . Rhin, courant de la pureté
- . tant qu'il y aura des cerfs...

Cinéma Louis Lumière

Étage O de la Villette/Cité des Sciences et de l'Industrie

Renseignements et réservation : 40.05.72.84

Programme quotidien sur répondeur : 40.35.79.40

Le FIR (Fonds d'Intervention pour les Rapaces) vient d'éditer un dépliant 4 volets destiné à sensibiliser les enfants à la protection des rapaces. Le dépliant est co-édité par le FIR et "HIBOU MAGAZINE".

Tarifs :

1 dépliant :	2,20 F
20	7,40 F
40	10,90 F
80	15,40 F
100	22 F

Contact :

FIR
BP 27
92250 LA GARENNE COLOMBES
Tél. 47.71.02.87

PUBLICATIONS



"JARDINONS A L'ECOLE"

Une série de 16 fiches pédagogiques éditée par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), l'ANIHORT (Association Nationale Interprofessionnelle de l'HORTICULTURE) et l'UNASEP (Union Nationale des Producteurs et Distributeurs de SEMENCES Potagères et Florales).

- Connaître l'essentiel sur :

le Potager à l'école, les légumes faciles à cultiver, bien semer pour bien récolter, la culture des fleurs annuelles....

- Faire partager aux enfants la passion du jardinage par de petites fiches qui proposent des choix et des conseils pour réussir les cultures à l'école.

- Enseignants ou éducateurs qui souhaitez développer des projets pédagogiques, renseignez-vous sur les jardifiches, auprès de :

"JARDINONS A L'ECOLE"
BP 28
95331 DOMONT CEDEX
Tél. 39.91.52.52

LES ARBRES DE NOS FORETS

Un mémento format de poche de la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

Ce guide qui remplace la brochure 16 "arbres de nos forêts" présente brièvement les principales essences forestières françaises feuillues et résineuses.

Il sera diffusé par les services extérieurs du Ministère (Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt) et il est dès maintenant à la disposition des enseignants, scolaires et du grand public à :

ALLO FORET
Tél. (1) 45.51.61.71
1ter, ave de Lowendal
75007 PARIS

Allo Forêt dispose également d'autres documents d'information sur la forêt et le bois.

LA LOIRE : FLEUVE VIVANT OU DOMPTE ?

Le numéro 34 -sept 88- de la revue PANDA du WWF-France est entièrement consacré à la Loire.

- le val de Loire
- qu'est-ce qu'une plaine alluviale ?
- la Loire : couloir de migration pour les espèces végétales
- le saumon : un voyageur au long cours
- Avifaune de la Loire et de l'Allier
- Pour que vivent les castors de Loire
- l'Allier
- le dernier fleuve sauvage est en réalité aménagé depuis longtemps !
- les conséquences du programme d'aménagement
- le Comité LOIRE VIVANTE :
Composé des associations de terrain (pour la plupart adhérentes à la FFSPN), sous les auspices conjointes de la FFSPN et du WWF-France, lequel a accepté de prendre en charge le financement
- l'étude du WWF sur le Bec d'Allier
- AIDEZ LA LOIRE A VIVRE.

Vous pouvez également vous procurer une carte postale-pétition proposée par le WWF :

"SAUVONS LA LOIRE VIVANTE"

Passez vite votre commande auprès du :

WWF France
151, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES

Le WWF vous propose ce numéro au prix de 8 F (au lieu de 20 F, prix grand public)

UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR GERER L'ESPACE RURAL...

Une brochure éditée par le ROC, Rassemblement des Opposant à la Chasse.

"Nous savons au moins ceci :

la Terre n'appartient pas à l'homme :
l'homme appartient à la terre...
Toutes les choses se tiennent
et tout ce qui arrive à la terre
arrive aux fils de la terre".

Paroles du chef indien SEATTLE.

En 24 pages, le ROC présente :

- les politiques passées en matière de gestion de l'espace rural
- le bilan : dégradation de la qualité de la vie et déprise agricole
- les solutions :
 - . activités prioritaires (qualité, formation, concertation, aides aux agriculteurs...)
 - . activités annexes
 - . activités complémentaires

- une synthèse solide, des exemples concrets, des ouvertures pour l'avenir...

* prix de la brochure : 20 F (port compris)
* commande auprès du : ROC Hte Savoie
74000 ANNECY



1ÈRE FOIRE VERTE VILLENEUVOISE
EXPOSITION RÉGIONALE "NATURE-ENVIRONNEMENT"
VILLENEUVE D'ASCQ (ESPACE CONCORDE)
3-6 NOVEMBRE 1988

DES EXPOSITIONS organisées par NORD NATURE,
le ROC, le GEPOP...

- . les milieux naturels
- . aménagement et nature
- . la faune, les oiseaux
- . vie quotidienne et écologie
- . pollutions
- . étude et protection de la nature.

DES ANIMATIONS

- . marché aux produits régionaux
- . films et montages
- . sorties-nature
- . une conférence sur les animaux d'Afrique, par E. VIVIER (Président de NORD-NATURE)
- . Bal folk
- . expositions artistiques (peintures, photos, dessins).

Renseignements :

NORD NATURE
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet
59000 LILLE
tél. 20.52.12.02

VOYAGE EN INDE

À LA DÉCOUVERTE DU TIGRE

La FRAPNA Isère organise un voyage en Inde du 25.12.88 au 5.1.89 à la découverte des Parcs Nationaux et du tigre.

Programme :

- parc zoologique et muséum de Delhi
- parc national de Corbett (Tigres et éléphants sauvages)
- parc national de Bharatpur (oiseaux, grues blanches de Sibérie)
- parc national de Ranthambore (tigres, rapaces, panthères, antilopes, crocodiles, etc).

Encadrement :

J.F. NOBLET et D. CARDE.

Nombre de place limitée à 12

Prix: 10 500 F tout compris sauf dépenses personnelles, pourboires, assurance annulation (2% du prix du voyage)

Départ et retour à Paris

Possibilité de prolonger le séjour

Renseignements :

FRAPNA tél. 76.42.64.08

COMMUNAUTÉS RURALES-COMMUNAUTE EUROPEENNE

28 NOVEMBRE AU 1ER DÉCEMBRE 1988

SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME (VAR)

Ateliers Ruraux d'Automne (ARA) du Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective (GREP)

Le rural une chance pour l'Europe ?

La perspective de l'ouverture du marché européen en 1993 mobilise et lance des défis aux acteurs économiques de tous les secteurs, néanmoins, elle laisse plus perplexes les ruraux soucieux de la vitalité de leur milieu.

L'Europe sans frontières va-t-elle renforcer la concentration et les disparités, accélérer les processus de désertification, ou sera-t-elle une chance pour de nouveaux échanges entre les communautés rurales d'Europe ?

Celles-ci seront-elles capables de mettre en oeuvre des dynamiques d'emploi innovantes et en prise directe avec ce nouvel espace européen ?

L'avenir d'une Europe équilibrée passe nécessairement par ce rural ouvert et revitalisé.

Les ARA 88 proposent une réflexion où chercheurs, acteurs et décideurs de pays d'Europe :

- partageront leurs expériences,
- exposeront les situations de leurs territoires et les relations entre communautés rurales européennes.
- observeront sur le terrain des réalisations de développement local.

Renseignements:

GREP
Danielle MIZZOT
13/15, rue des petites écuries
75010 PARIS
Tél. (1) 48.24.50.36

NATURISSIMA ; UN GRAND SALON POUR LA
NATURE ET L'ÉCOLOGIE

26 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 1988

ALPEXPO - GRENOBLE

AVEC LA PARTICIPATION DE LA FRAPNA

Créé il y a 2 ans, NATURISSIMA a mobilisé d'emblée un public nombreux et motivé. Aujourd'hui le Salon est devenu un événement très attendu.

Avec des expositions, des conférences grand public, des animations, NATURISSIMA est le point de rencontre de tous ceux qui cherchent dans la nature et le sport, le secret de la vitalité.

Pendant le Salon seront organisées les Premières rencontres pour la Nature, avec une vingtaine de conférences remarquables sur l'alimentation naturelle, les médecines douces, Tchernobyl, les pesticides et l'apiculture, la voiture propre.

Au cours du Salon, la FRAPNA lance le 1er concours de conférences Nature qui se déroulera le week-end du 3/4 décembre 88 et dont nous vous avons parlé dans la Lettre du Hérisson n°95 (p.18).

Grâce à un stand important et aux animations permanentes qu'elle effectuera pendant le Salon, la FRAPNA souhaite montrer son intérêt grandissant pour NATURISSIMA, qui doit devenir rapidement un carrefour d'idées pour la nature, un lieu d'échange et de commerce pour tous ceux qui s'intéressent à la nature et à l'environnement.

Renseignements :

ALPEXPO NATURISSIMA
BP 78
38034 GRENOBLE CEDEX
Tél. 76.39.66.00

FRAPNA Isère
5, place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. 76.42.64.08

ANNONCES

JH 210. CHARNE
HERISSON D'EN
STARINE SANS LES
BOIR ROSES ET QUANT
L'AUTOTINE.
CONTACT TEROFABD

OFFRES D'EMPLOIS

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne propose un poste d'objecteur de conscience (novembre 88 ou mai 89) pour son centre de découverte du CANTAL (proximité Puy Mary, 1100 m; accueil de scolaires pour études du milieu, ski de fond...)

Fonctions : accueil, surveillance, animation

Il faut : expérience ou goût pour l'animation-nature

Logement assuré sur place. Véhicule souhaitable.

PARC DES VOLCANS
10, rue du Président Delzons
15000 AURILLAC
Tél. 71.48.68.68

LE COMITE DES AMIS DE L'ECOMUSEE DE SAVIGNY LE TEMPLE souhaite accueillir un objecteur de conscience.

Cet accueil débutera à partir de l'incorporation de novembre 1988

Les activités suivantes seront confiées à l'objecteur de conscience en collaboration avec l'équipe permanente :

- verger-conservatoire et jardin : jardinage et animation,

- expositions temporaires : montage, billetterie, animation,

Exposition itinérante : maintenance et animation.

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant Henri WASSERMAN, conservateur de l'Ecomusée, ou Pascal VIN, animateur, responsable du verger conservatoire, au 64.41.75.15 (heures de bureau).

L'Association ESPACES ET RECHERCHES recherche :

pour novembre 1988 à Mai 89 au plus tard

PROFIL OBJECTEUR

Premier poste

recherche objecteur pour novembre 1988 chargé de l'animation nature et de sa logistique (classes de découverte, camps nature, centre de loisirs, club nature).

Ce poste exigera :

- une forte motivation à développer l'éducation à l'environnement,
- une bonne compétence naturaliste,
- une volonté de travailler en équipe,
- un esprit ouvert, créatif, capable d'animer des réunions, de dialoguer avec divers responsables.

Lieu de travail : CLERMONT FERRAND

La personne travaillera en étroite relation avec le responsable de l'animation.

Contacteur :

Jacques LACHAMBRE
Espaces et Recherches
23, rue René Brut
63110 BEAUMONT
Tél. 73.27.56.57.

Deuxième poste

sera chargé de suivre la réalisation d'un projet d'aménagement et d'animation en forêt domaniale. Opération déjà en cours de réalisation.

Profil souhaité :

- avoir des compétences de naturaliste,
- être motivé par l'animation sur le terrain,
- savoir conduire le dialogue avec les partenaires variés, élus, collectivités locales, responsables de structures d'accueil...
- avoir un esprit imaginatif pour la réalisation d'une exposition,
- avoir le sens de l'accueil du public.

Envoyez vos candidatures avec votre C.V à l'adresse suivante :

ESPACES ET RECHERCHES
Château Bas
Rue du Château St Etienne
15000 AURILLAC
Tél. 71.64.89.91

DEMANDES D'EMPLOIS

Ancien directeur d'une association de protection de la nature (Sologne Nature), de retour d'un emploi de 6 mois dans un parc national canadien

Titulaire d'un D.U.T. "Génie de l'Environnement" Christian CABOURG est à la recherche d'un emploi dans le domaine de la protection des ressources naturelles et de l'initiation à l'environnement, à partir du 1er novembre 1988

Contact :

Christian CABOURG
11, grande Rue Cidex 100
MONTLIVAUT
41350 VINEUIL
Tél. 54.20.64.37

